

A2S2
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 290, rue Denis Litardi
83000 TOULON
449366335 RCS TOULON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 25 691,71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 691,71 euros
A la réserve légale	1 284,59 euros
Solde	24 407,12 euros
A titre de dividendes à l'associé unique	10 000,00 euros
Soit 40,00 euros par part	
Le solde	14 407,12 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 181 465,19 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture	Montant total distribué à titre de dividendes	Montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes par part
31/12/2021	10 000,00€	10 000,00€	40,00€
31/12/2022	10 000,00€	10 000,00€	40,00€
31/12/2023	10 000,00€	10 000,00€	40,00€

Certifié conforme
La Gérance



Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise EURL A 2 S 2										Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le				Néant		*					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										13	1	1	2	2	0	2	4	13	1	1	2	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires		209			210	1 035				1 196										
	Production vendue	{	biens			215			214	120 279				120 777											
			services *			217			218	49 348				44 210											
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					(10 604)											
	Production immobilisée *								224																
	Subventions d'exploitation reçues								226																
	Autres produits								230					1 053											
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				(I)				232	170 662				156 632											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234	748				1 002											
	Variation de stock (marchandises) *								236																
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238	17 650				6 014											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240	(3 231)				1 807											
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	34 824				32 128											
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 398		244	1 787				1 391										
	Rémunérations du personnel *								250	84 312				78 417											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252																
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce)		255			254	9 978				6 650										
	Dotations aux provisions								256																
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			}	262																
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																				
	Total des charges d'exploitation				(II)				264	146 068				127 410											
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	24 594				29 222											
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)				280	2 486				1 630											
	Produits exceptionnels				(IV)				290	11 776				74											
	Charges financières				(V)				294																
	Charges exceptionnelle	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			(VI)	300	8 630				0											
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																				
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)				306	4 534				4 245											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	25 692				26 680												
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	25 692				314										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318																
	Provisions non déductibles *								322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324	4 534															
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330														
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251															
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999																
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997												
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986			Zone franche urbaine (44 octies A)	987			Zones de revitalisation de la défense (44 tridécies)	127			Zones de revitalisation rurales (44 quindécies)	138			342								
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181			Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991							350								
	Divers (dont ZFA NG (44 quaterdecies))	345			Investissements et souscriptions outre-mer	344			Créance due au report en arrière du déficit	346			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993																
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	30 226				354											
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356																
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	30 226				372												

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT